

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 20/11/2020

Aéroport de Beauvais-Tillé, saisie de plus de 2 kilogrammes de cocaïne par la brigade des douanes de Nogent-sur-Oise.

Dimanche 15 novembre dernier, en fin d'après-midi, une escouade de la brigade des douanes de Nogent-sur-Oise procède aux contrôles de voyageurs arrivés à bord du vol Madrid-Beauvais.

Les agents des douanes interrogent une personne qui se déclare ressortissant portugais et qui indique ne pas avoir la clé de son bagage. La valise est néanmoins ouverte. Sous plusieurs couches vêtements, les douaniers découvrent 6 minces plaques cartonnées qui contiennent 2 238 grammes de cocaïne.

A l'issue de la procédure douanière, l'individu a été remis à la police judiciaire de Creil.

Jugés au Tribunal judiciaire de Beauvais, lors de l'audience du novembre dernier, il a été condamnés à ans d'emprisonnement, ainsi qu'à une amende douanière de euros.

Pour plus de renseignements, contacter :

Jean-Michel POLLET - Chef du Pôle Action Economique à Amiens - Tél : 09 70 27 11 03

Grégory COLENT - Chef Divisionnaire à Amiens - Tél : 09 70 27 10 84 / 06 64 55 82 24

Philippe MARNAT - Directeur régional à Amiens - Tél : 09 70 27 11 01